

4^{ème} Atelier de Projet Partagé
Plateau Ouest – ZAC DUCHERE Tranche 2
Mardi 19 mars 2013 de 18H30 à 20H30 (Mission Lyon La Duchère)

COMPTE RENDU



Contexte :

Depuis décembre dernier, les Duchérois sont invités à donner leur avis sur l'aménagement des espaces publics du Plateau ouest de La Duchère. Trois *ateliers de projet partagé* ont déjà eu lieu, avec en particulier des discussions approfondies autour de la grande bande piétonne qui sera réalisée entre le square des Marronniers et le Parc du Vallon (voir CR atelier 2) ainsi que sur la nature des voiries sur le secteur (voir CR atelier 3). Dans ce 4^{ème} et dernier atelier, il s'agit de présenter différentes propositions faites par le maître d'œuvre suite aux options prises dans les ateliers précédents (en matière de voiries notamment) et de se positionner sur l'agencement des différents espaces publics sur la bande verte qui ira des Marronniers au Vallon.

Nb : juste avant cet atelier (de 17h à 18h), les établissements riverains et équipements socioculturels du quartier étaient conviés à une présentation de l'avant-projet à la Mission Lyon la Duchère.

Participants :

Des habitants ainsi que des acteurs locaux, au total une quarantaine de personnes (qui pour la plupart avait déjà participé aux autres ateliers). A noter la présence d'une des mères de famille ayant participé au focus groupe.

Elus : Louis Lévêque Adjoint au Maire de Lyon en charge de l'Habitat, du Logement et de la Politique de la Ville, Bernard Bochard 1^{er} adjoint au Maire du 9^{ème} arrondissement, Marie-Marguerite Chichereau conseillère municipale.

Techniciens : Equipe de maîtrise d'œuvre / conception des espaces publics de la tranche 2 : Alain Marguerit et Arnaud Tresvaux. Maîtrise d'ouvrage SERL : Anna Sarner, Elisa Doubet, Audrey Delaloy. Mission GPV Lyon La Duchère : Catherine Falcoz, Bruno Couturier. Ville et Grand Lyon : Christine Sellin-Cros, technicienne étude service arbre et paysage Grand Lyon, Jean-Marie Rogel responsable du secteur gestion du paysage à la Ville

Animation : Kaléido'Scop. Béatrice Weill-Bureau

INTRODUCTION

Bernard Bochard ouvre la séance en remerciant les participants d'être toujours aussi nombreux. Il indique que le maître d'œuvre s'est nourri du travail de la concertation et présente ses propositions lors de ce 4^e Atelier.

Béatrice Weill-Bureau synthétise les éléments importants validés dans les ateliers précédents :

Atelier 1 :

- l'importance du partage de la voirie pour tous, le choix d'une vitesse réduite (zone « apaisée »), du stationnement.
- une ambiance très végétale sur ce secteur pour faire continuité avec le vallon.
- l'accessibilité pour tous : personnes à mobilité réduite, poussettes ...
- le maintien d'aires de jeux pour la tranche d'âge 2/12 ans

Atelier 2 :

- un aménagement en pente douce pour la bande verte allant du Square des Marronniers jusqu'au Vallon
- une multiplicité d'usages sur cette bande verte

Atelier 3 :

- sur le stationnement : stationnement sur les rues descendantes (perpendiculaires à l'avenue du Plateau) et sur la rue du Versant, des 2 côtés. Pas de stationnement sur la rue du Parc
- sur le sens de circulation : rue du Versant, en double sens ; rue du Parc en circulation alternée avec chicanes végétalisées (« système villageois ») pour limiter la circulation et la vitesse des voitures.

Focus groupe (organisé avec les usagers (parents, nourrices...) du square des Marronniers et portant sur le réaménagement de cet espace) :

- souhait de maintenir l'aire de jeux des tout-petits en insistant sur les aspects de sécurité (sans bassin, sans cailloux, avec sol souple)
- maintien d'une aire de jeux pour les 6/ 12 ans (avec possibilité pour les adultes de garder un œil sur ces enfants pour les surveiller)
- installation de toilettes, de bancs, ombre et verdure

DISCUSSIONS SUR L'AVANCEE DE L'AVANT-PROJET

Alain Marguerit prend ensuite la parole pour faire part des avancées du projet :



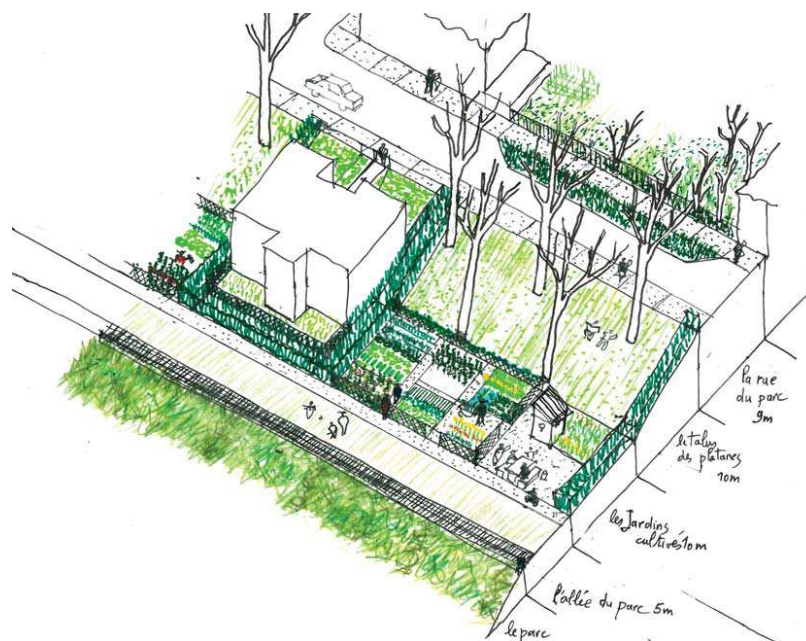
Sur la rue du versant, une soixantaine de places de stationnement au total sera proposée. Un arbre sera planté toutes les 3 places. Élément nouveau depuis l'atelier 3 : **au niveau des cœurs d'îlots (sur une vingtaine de mètres le long de la chaussée), un traitement différent est proposé pour valoriser la continuité entre ces cœurs d'îlots (paysagers et de pleine terre) et le Vallon.** Des plantations seront ainsi réalisées de chaque côté de la chaussée avec des arbres de différentes dimensions.

Christine Sellin-Cros, technicienne étude au service arbre et paysage du Grand Lyon considère que le projet est en **cohérence avec la « charte de l'arbre » du Grand Lyon** qui prévoit dans les espaces résidentiels, la possibilité d'aménagements spécifiques par séquences avec des essences variées pour différencier les voies les unes des autres (tout en cherchant à limiter les coûts et contraintes pour les riverains). Exemples d'aménagements

spécifiques : plantations basses au pied des arbres pour avoir des surfaces perméables et pour supprimer les effets de réverbération.

Un participant indique que l'intersection entre la Place des Marronniers et la rue du Versant risque d'être dangereuse. Il demande s'il serait possible de marquer une zone blanche au sol pour traverser.

DISCUSSIONS SUR LA BANDE VEGETALISEE QUI LONGE LE PARC DU VALLON



Alain Marguerit présente la partie du projet qui longe le Parc du Vallon :

On peut considérer que la rue du Parc délimitera le parc du Vallon. Ainsi les futures maisons de ville en bordure de l'allée du parc seront dans le parc. Sur l'espace situé entre l'allée du parc et la rue du parc, se trouve une bande plane de 10 mètres de large puis le talus qui abrite les platanes. Ces arbres sont très hauts et portent des ombres lointaines. Ainsi, on pourrait imaginer qu'entre deux maisons, sur une trentaine de mètres, soient aménagés des jardins collectifs. **Cinq**

poches de jardins au total pourraient être réalisées. Des espaces de convivialité avec tables et bancs pourraient aussi être réalisés. Ce type de projets ne pourra être lancé que s'il y a une demande des habitants et qu'une ou plusieurs associations en prennent la gestion. Dès lors, pourront être installés des cabanons, clôtures et portillons pour délimiter l'accès aux jardins... Si des habitants ne s'emparent pas de cette proposition, l'espace restera sous la forme d'un espace vert, géré par la Ville de Lyon. Cela n'empêche pas de prévoir dans tous les cas une terre végétale de qualité et des points d'arrivée d'eau dans l'éventualité où un projet de jardins émergerait plus tard.

Bruno Couturier souligne que le développement de jardins partagés est une des demandes exprimées dans le cadre de la concertation « La Duchère, c'est l'affaire de tous ». La proposition d'Alain Marguerit est significative puisque cela représente environ 2 000 m² d'espaces pouvant être cultivés. S'il n'y a pas de projet des habitants, on peut imaginer aussi quelque chose de plus ouvert dans un premier temps sous gestion de la Ville (avec des fleurs à couper par exemple...). Les choses peuvent aussi évoluer d'une année sur l'autre. La ville a l'habitude de faire des conventions avec des associations pour la mise en place de jardins collectifs.

Une question est posée sur le **nombre d'étages prévus pour les maisons de villes** qui seront construites le long du Parc. **Alain Marguerit** précise que chaque maison sera sur deux niveaux, avec sa propre parcelle de terrasse/jardin cloturée. Une haie (sous gestion publique) marquera la clôture entre les jardins privatifs de ces maisons et les jardins collectifs sur domaine public.

Une question est posée par la directrice du centre social Duchère Plateau : en terme de vécu quotidien et de régulation, est-ce qu'il ne serait pas plus facile de rapprocher les maisons d'un côté et les jardins de l'autre, avec l'idée complémentaire que les maisons soient moins isolées ? Une autre personne considère qu'il est contradictoire de vouloir moins de densité dans le quartier et en même temps concentrer les maisons au même endroit. **Bruno Couturier** précise que chaque maison comptera entre deux et quatre logements. Les parkings souterrains de ces maisons seront situés en sous-sol des bâtiments construits de l'autre côté de la rue du parc.

Une question est posée au sujet du **parking de la SACVL**. Suite au réaménagement des espaces publics, par où se feront les entrées et sorties du parking ? **Alain Marguerit** confirme que les accès à ce parking vont être modifiés (le parking restera accessible même pendant les travaux) suite au remblaiement du terrain au niveau de l'entrée actuelle.

Un autre participant considère que le projet de jardins est très bien accueilli par principe. Mais il serait sage d'analyser chaque année (et revoir si besoin) leur **gestion** pour veiller à leur l'entretien, éviter la monopolisation de l'espace par certains publics et faire en sorte que ces espaces retournent dans le domaine commun si personne ne s'en occupe.

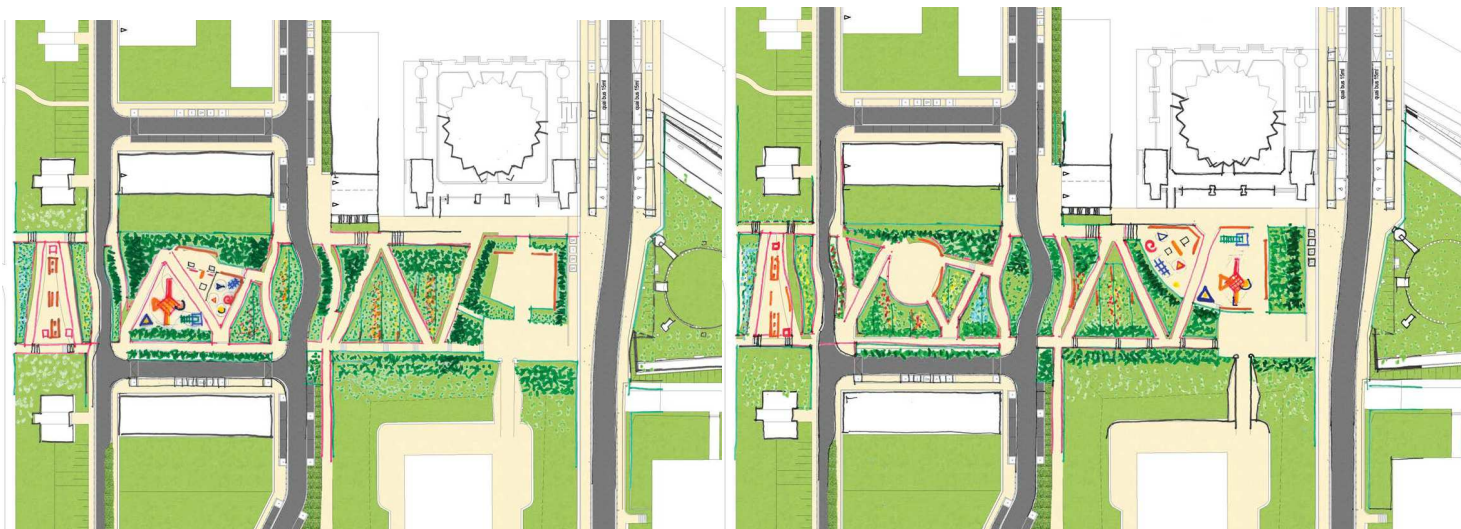
Alain Marguerit confirme que cet espace n'est pas destiné à entrer dans le domaine privé.

DISCUSSIONS SUR L'AMENAGEMENT DE LA BANDE VERTE ENTRE LE SQUARE DES MARRONNIERS ET LE PARC DU VALLON

Alain Marguerit propose **deux scénarios** pour l'aménagement des espaces dans la pente douce allant de l'actuel square des Marronniers au Parc du Vallon, avec une multiplicité de types de lieux proposés.

Scenario 1 :

Scenario 2 :



Scénario 1 :

- le premier espace (côté avenue du Plateau) est un espace plat et semi-clôt sans affectation précise, une sorte de petit square. On garde bien sûr l'accès réglementaire à l'église pour les corbillards.
- Dans la continuité en descendant en pente douce, le deuxième espace est un jardin dans lequel on chemine. Celui-ci peut être fleuri ou jardiné par des habitants si une demande forte s'exprime mais nous envisageons au départ une gestion par la Ville (avec pourquoi pas des fleurs à couper)
- Puis, on traverse la rue du Versant. Il n'y a pas de bordure, mais un changement de matériaux au sol pour bien garder la symbolique du passage piéton et inciter les véhicules à ralentir. Un petit décrochage dans la linéarité de la rue obligera les conducteurs à être vigilants.
- Les aires de jeux pour enfants (2/6 ans d'une part et 6/12 d'autre part) sont situées entre deux bâtiments, près du Parc du Vallon. L'aire de jeux pour les petits est clôturée. Elle est contingüe à l'aire de jeux des plus grands, permettant aux adultes de les surveiller.
- Enfin de l'autre côté de la Rue du Parc, on arrive sur un lieu équipé de bancs et tables (à vocation plutôt familiale)

Scénario 2 :

- le premier espace (côté Avenue du Plateau) est composé de deux aires de jeux : une aire de jeux clôturée pour les plus petits (moins de 6 ans) et une aire de jeux pour les 6/12 ans sur laquelle les adultes ont une vision directe.
- En descendant vers le parc, on passe ensuite par le chemin fleuri (comme dans scénario 1)
- la Rue du Versant, dans la continuité le square bénéficie du même aménagement que dans le scénario 1
- Entre les bâtiments bordés par la rue du versant et la rue du parc, un square sans affectation précise est aménagé
- Et enfin le lieu équipé à vocation plutôt familiale tout près du parc (comme scénario 1).

Un participant demande où les enfants pourront **jouer au foot**, aucun espace ne semble aménagé spécifiquement pour cet usage. Il indique que cette demande avait été exprimée lors du focus groupe avec les mamans/nourrices, usagers du square des Marronniers. **Alain Marguerit** indique qu'il n'est pas prévu de terrain de foot à proprement parler mais considère que dans le scénario 1, l'espace situé à la sortie de l'église peut être investi pour des jeux de ballons. Il donne des précisions sur les aires de jeux en soulignant que la majorité des demandes exprimées dans le focus groupe ont été prises en compte : les aires de jeux seront plus grandes qu'actuellement avec plus de jeux, les aires des grands et des petits seront séparées avec des règles de sécurité différentes mais la possibilité pour les adultes de pouvoir garder un œil sur tous les enfants. Il souligne aussi que le choix d'un aménagement du site en pente douce a été effectué lors du 2^{ème} Atelier de manière collective, pour répondre aux demandes de tous les habitants avec une approche plutôt multiple des usages. Il mentionne par ailleurs la présence du terrain de basket en contrebas de la Place Comparaison. Un participant insiste sur le fait qu'on ne peut pas empêcher les enfants de jouer au ballon. La directrice du centre social Duchère Plateau confirme que le focus groupe avec les

mamans avait bien fait remonter la nécessité d'un espace pour les 6/12 ans mais aussi l'intérêt de nombreux enfants pour les jeux de ballon. Une personne ayant participé au focus groupe confirme que les propositions du maître d'œuvre répondent bien aux demandes exprimées, avec une interrogation qui reste néanmoins en suspens : comment permettre aux enfants de jouer au ballon en toute sécurité et pas trop loin des adultes ? **Arnaud Tresvaux**, de l'équipe de maîtrise d'œuvre considère que les enfants vont investir très rapidement l'allée du Parc (plane et en terre battue) pour jouer au ballon. Un participant suggère également que l'espace plat en bordure du parc (sur lequel il est proposé des tables et bancs) soit aménagé de manière plus ouverte pour permettre des jeux de ballons. Dans le scénario 1, cet espace se trouve par ailleurs près des aires de jeux (et donc des adultes).

La directrice du Centre Social alerte sur la dangerosité de la **sortie de l'école des Anémones**. **Alain Marguerit** indique que le passage piéton pourra être déplacé.

Une question est posée à propos du chemin en pente très raide qui rejoint le Château. **Alain Marguerit** indique que sa mission de maîtrise d'œuvre n'inclut pas le réaménagement de cet espace. **Louis Lévêque** ajoute qu'une intervention sur les secteurs de la Sauvegarde et du Château est souhaitée collectivement, dans le cadre d'un éventuel Anru 2.

Bernard Bochart souligne que dans tout projet, il faut faire des choix, et donc abandonner parfois certaines idées. Il invite les participants à exprimer une préférence pour l'un ou l'autre des scénarios proposés. L'animatrice de séance propose à chacun d'indiquer sur de grands plans, à l'aide de post'it, les avantages de l'un et l'autre des scénarios

Scénario 1 –aire de jeux en bas, à proximité du Vallon-

Les avantages exprimés par les participants :

- un espace ouvert à tous le long de l'avenue du Plateau incite plus le public à entrer dans la bande verte (un espace jeux d'enfants ferait « barrière »)
- possibilité pour les enfants de jouer au ballon sur cet espace ouvert, à proximité de l'avenue du Plateau
- aires de jeux d'enfants plus proches du Parc du Vallon (qui constitue le point d'attractivité principal du quartier)

Scénario 2 -aire de jeux en haut, à proximité de l'avenue du Plateau-

Les avantages exprimés par les participants :

- aire de jeu plus proche de l'école
- plus proche du Centre Social, de la place Compas Raison, des commerces
- à proximité des circulations et du centre du quartier
- plus accessible
- avec l'aire de jeux en haut, les adultes sont plus présents avec les enfants

Débat :

Certains participants demandent à **Alain Marguerit** le scénario qu'il préfère. Selon lui dans le Scénario 2 on maintient la situation habituelle, on regarde vers La Duchère d'hier en renforçant la centralité actuelle du quartier, alors que dans le Scénario 1 on se projette dans La Duchère de demain, les jeux d'enfants sont plus proches du parc car on se tourne **vers le Parc du Vallon**. **Alain Marguerit** insiste sur le fait qu'en installant les aires de jeux en haut,

on renforce la polarité du Plateau (qui bénéficie déjà de la place Abbé Pierre, du square Averroès). En installant les aires de jeux plus près du vallon, on se tourne aussi vers les nouvelles constructions et donc les nouveaux habitants, on **encourage la rencontre** et on investit de nouveaux lieux.

Une participante demande si l'on veut que le **parc du Vallon soit investi**. Si c'est le cas, il faut privilégier le fait de mettre les jeux en bas plutôt que de rester sur le chemin de l'école. Une autre personne fait valoir que Vallon sera un atout majeur du quartier et qu'il faut s'approprier les nouveaux espaces qui iront vers le vallon.

Une personne demande si dans le scénario 2 les aires de jeux sont réellement plus proches de l'école des Anémones. **Alain Marguerit** répond qu'il n'y a **quasiment pas d'écart de distance quel que soit le scénario**. Par contre, ce n'est pas le même type de chemins, la même géographie. Le scénario 2 incite à remonter l'avenue du Plateau pour rejoindre l'aire de jeux, comme c'est le cas actuellement. **Dans le scénario 1 le chemin est à plat**, on passe par la rue du versant.

Un participant donne un autre argument en faveur du scénario 1 : les aires de jeux seront entourées de voiries avec **moins de circulation automobile** (rue du versant et rue du parc) que dans le scénario 2 (avenue du Plateau et rue du versant).

Bruno Couturier ajoute qu'avec ce scénario 1, on pourrait aussi imaginer des **jardins pédagogiques** au plus près des espaces de jeux.

→ **A l'issue du débat, l'ensemble des participants se positionne sur le scénario 1 (c'est à dire avec les aires de jeux d'enfants en bas, plus proches du Vallon).**

Il est néanmoins proposé d'organiser une réunion avec les personnes ayant participé au focus groupe pour leur expliquer les choix opérés dans le cadre cet atelier, après de longues discussions.

Pour conclure la séance, Bernard Bochard remercie les participants pour la richesse du débat. Il faut du temps pour prendre une décision et ces ateliers permettent réellement de donner du sens aux choix d'aménagement. Il souligne la légitimité du groupe de concertation à exprimer collectivement des préférences parmi les options proposées.

Il indique ensuite les prochaines étapes de la concertation :

- Un atelier d'information va être organisé avec l'appui du centre social Duchère Plateau en direction des personnes ayant participé au focus groupe
- Alain Marguerit va finaliser son projet
- Une réunion publique de restitution de la concertation et de présentation du projet sera proposée en mai-juin.